

Rapport relatif à la prise en considération du postulat de Mme Elise Kaiser (LV) « Des alternatives locales et écologiques au béton ».

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le lundi 21 décembre 2020 à 19h30 en la salle 2 de la Maison de Commune, dans la composition suivante :

Jean Wilfrid Fils-Aimé (PDC+I), président
Sophie Blank Barbezat (PLR)
Brigitte Fahrni Chiusano (PLR)
Natasa Ilic Wahab (PS)
Dominique Vaucoret (PS)
Elise Kaiser (Les Verts)
Gabriel Ranzato (UDC)

La municipalité était représentée par le municipal Monsieur Olivier Martin, et Monsieur Yves Roulet, chef de service domaines et bâtiments.

Présentation du projet

Après les salutations d'usage, le président rappelle le but de la séance : *Etudier la prise en considération du postulat de Mme Elise Kaiser (Les Verts) « Des alternatives locales et écologiques au béton. ».*

La parole est donnée au municipal Olivier Martin qui constate que le postulat est intéressant mais qu'il demande à être étudié. La municipalité n'est donc pas opposée à la prise en considération du postulat.

Il revient après à l'auteure du postulat, Mme Elise Kaiser de rappeler que son intention c'est de voir la municipalité étudier les 3 points cités dans le postulat. En tout cas c'est important de se poser la question, de se dire qu'il y a autres choses que le béton à utiliser dans la construction. Son but c'est de titiller la municipalité pour la porter à réfléchir sur cette problématique.

Concernant le 2^e point cité dans le postulat : **Octroyer plus facilement des dérogations au nombre de places de stationnement en cas de prise de mesures suffisantes pour favoriser la mobilité douce au sein d'une nouvelle construction.**

Elle remarque que souvent ces places de stationnements sont faites au sous-sol, pour gagner de la place au sol. Or, construire en sous-sol nécessite beaucoup de béton et il est très difficile de construire en sous-sol avec un autre matériau. Dans le règlement de construction de La Tour-de-Peilz, un article stipule que le nombre de places de parc pour voitures dans un

immeuble doit-correspondre à la norme VSS 640 281. S'il n'y a pas assez de places selon cette norme, le propriétaire doit payer à la commune 20.000 Frs par place de parc.

C'est assez difficile d'obtenir une dérogation pour cet article. Il serait intéressant de prévoir une dérogation si la mobilité douce est favorisée par la nouvelle construction (par ex. places de parc pour vélo)

Dans certaines constructions en PPE à La Tour-de-Peilz, il y a beaucoup de places de parcs non utilisées dans les parkings souterrains car les personnes qui habitent ces immeubles ne possèdent pas de voiture. Ces appartements sont dépourvus de buanderie, faute de places. Donc, il pourrait être pertinent d'être un peu plus souple pour réduire le nombre de places au sous-sol pour les nouvelles constructions, car souvent on est obligé de les construire en béton. Donc si on prévoit de mettre moins de places de parc au sous-sol, on aura besoin d'utiliser moins de béton.

Mr Martin rappelle que tous les matériaux de démolition de l'ancien collège Courbet ont été réutilisés et recyclés dans le béton. Dans le nouveau collège, il y a aura de nombreux éléments en bois. On essaie d'avoir que du bois Suisse., ce qui n'est pas forcément évident. Il faut voir au niveau des coûts aussi, pour ne pas faire exploser le budget. En tout cas, Mr Roulet est tout-à-fait sensible à cela.

Réponses aux questions

Un commissaire voulait savoir si c'était envisageable d'avoir une structure en bois pour la construction du nouveau collège. ?

Non, à cause de la salle de gymnastique triple. C'est le mobilier qui sera réalisé en bois. Mr Roulet précise encore que, tout est possible mais que cela demande de résoudre un certain nombre de problèmes. A Montreux, par exemple, une salle de gymnastique triple va se construire avec des bois qui viennent des forêts de la région. A la différence de La Tour-de-Peilz, il n'y a pas un étage avec des salles de classe à ajouter au-dessus. Cela change tout car c'est déjà un exploit de construire dans le collège une salle de gymnastique triple de 9m de haut en-dessous des salles de classe. Puis construire des bâtiments les uns à côté des autres avec une structure en bois pour ne pas les superposer fait l'objet d'une pesée d'intérêts multiples. Ce sont toutes ces petites considérations qui comptent.

Pour le 3^e point : la commune est-elle prête à envisager de mettre à disposition des propriétaires et promoteurs des informations pour inciter des alternatives au béton ?

C'est le résultat de l'étude qui va nous permettre de répondre à cette question, répond Mr Martin. Dans la revue de l'association ECOBAT, un des leaders de la rénovation énergétique de l'habitat, il y a de nombreuses informations extrêmement développées au sujet de la construction d'ouvrage. Des réponses existent au sujet des alternatives au béton, à l'instar de ce l'on peut trouver sur le site du canton de Vaud.

La commission remercie les représentants de la municipalité de leur présence et pour les réponses apportées aux questions posées par les commissaires. Elle profite de l'occasion pour formuler à M. Martin et à M. Roulet ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année

Le président fait un tour de table afin de recueillir les opinions des commissaires.

Un commissaire souligne les nombreux avantages que l'on peut tirer du béton dans la construction. L'utilisation du béton est une seconde nature pour les personnes qui sont habituées à utiliser le béton

dans la construction. Cela va prendre du temps pour les habituer à autre chose et les faire changer d'habitude. Mais avec le réchauffement climatique qui est de nos jours au cœur des préoccupations de nos dirigeants, cela pourrait amener une prise de conscience chez ces personnes.

Quant aux alternatives au béton : la paille, le bois, le pisé, pour ne citer que cette liste, les recherches entreprises par certaines institutions sont en cours. Cela va mettre du temps avant de trouver des alternatives fiables au béton.

Le canton est entrain de construire la Maison de l'environnement à Epalinges : il s'agit d'une maison de 4 étages avec une structure en bois et pisé qui va donc se distinguer tant dans l'emploi de matériaux écologiques que dans les circuits courts et dans le renouvelable. Ce qui montre que des alternatives au béton existent. C'est l'engagement pris par le canton en matière de durabilité et particulièrement de réduction des émissions de CO₂ dans son parc immobilier. Cette construction de quatre niveaux se veut exemplaire au plan écologique.

Un commissaire relève que cela coûte beaucoup plus cher à un propriétaire qui veut se lancer dans une construction en bois. Mais nous sommes dans un pays qui regorge de forêts, on peut cultiver le bois facilement, même si entretenir une structure en bois coûte énormément cher.

Mais c'est intéressant pour la municipalité de faire une étude sur cette problématique. Peut-être notre commune sera la commune pilote en la matière.

La commission considère qu'il n'est pas nécessaire de toucher aux constructions en cours pour le moment, mais le recours à d'autres alternatives au béton à l'avenir doit être étudié pour faire face à l'urgence climatique dans notre commune. De plus, la commission propose de modifier la première demande du postulat ainsi « **Etudier** systématiquement **le recours** à des alternatives au béton lorsque cela est possible dans les rénovations et constructions de bâtiments communaux »

Conclusions

En conclusion c'est par **6 voix pour** et **1 abstention** que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers **de bien vouloir prendre en considération** ce postulat et de le renvoyer à la municipalité pour réflexion et étude.

Au nom de la commission

Le président-rapporteur

Jean-Wilfrid Fils-Aimé

La Tour-de-Peilz, le 6 janvier 2021

Postulat - Des alternatives locales et écologiques au béton

Monsieur le président,
Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues.

Le béton est le matériau de construction le plus utilisé dans le monde, et son emploi est largement répandu dans nos contrées. Ce mélange de ciment, de granulats et d'eau est produit en grandes quantités dans notre pays.

Or la fabrication de ciment, composante essentielle du béton, a un impact majeur sur l'environnement. Que ce soit au niveau paysager, par l'extraction grandes quantités de roches calcaires au détriment d'espaces naturels parfois de grande valeur, ou au niveau climatique, car sa production émet des quantités colossales de gaz à effet de serre. Ainsi, selon l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre du Canton de Vaud (2017), la cimenterie d'Eclépens est responsable à elle seule de 6.4% des émissions de CO₂ cantonales.

À l'heure de l'urgence climatique et de la chute drastique de la biodiversité, il semble urgent de limiter la consommation de ciment et de béton au strict minimum, et d'employer partout où cela est possible des alternatives écologiques. En effet, celles-ci existent, sont pourvoyeuses d'emploi et soutiennent l'économie locale. Il s'agit maintenant de mettre en place des incitations, législatives/légales, financières pour le développement de ces filières.

Il y a le bois, abondant dans nos régions, qui permet aussi de stocker du carbone, à hauteur d'environ 0.9 tonnes de carbone séquestrés par tonne de bois produite.

Il y a aussi le recyclage des matériaux de construction, le pisé, à base de terre crue, ou encore l'utilisation de la paille.

Or toutes ces solutions sont trop peu utilisées dans la construction, et le recours au béton semble une évidence « facile » pour de trop nombreux acteurs.

Les communes ont un devoir d'exemplarité en matière d'écologie, et jouissent d'une certaine marge de manœuvre en la matière, en tant que maîtres d'ouvrage de nombreux bâtiments, mais aussi via les compétences que la loi leur octroie en matière de constructions sur leur territoire.

Par ce postulat, nous demandons donc à la Municipalité d'étudier les instruments à mettre en place afin de :

- Recourir systématiquement à des alternatives au béton lorsque cela est possible dans les rénovations ou constructions de bâtiments communaux.
- Octroyer plus facilement des dérogations au nombre de places de stationnement en cas de prise de mesures suffisantes pour favoriser la mobilité douce au sein d'une nouvelle construction.
- Mettre à disposition des propriétaires et promoteurs des informations sur les alternatives au béton dans la construction.

Je souhaite que ce postulat soit transmis à une commission ad hoc pour examen.

Elise Kaiser
Les Vert.e.s